



Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2011

- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2010
- Dividende de 2,50 euros par action qui sera mis en paiement à compter du 16 juin 2011
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration
- « Sanofi-aventis » devient « Sanofi »

Paris, France - Le 6 mai 2011 - Sanofi (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires s'est réunie aujourd'hui, au Palais des Congrès à Paris. L'ensemble des résolutions a été adopté.

Au cours de la séance, l'assemblée a notamment approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2010. L'assemblée a décidé de distribuer un dividende de 2,50 euros par action qui sera détaché sur Euronext Paris le 16 mai 2011 et mis en paiement à compter du 16 juin 2011. Le dividende pourra être payé, au choix de l'actionnaire, soit en numéraire, soit en actions. En cas de paiement en actions, le prix de l'action qui sera remise a été fixé par le Conseil d'administration du 6 mai 2011 à 49,60 euros. Les modalités de paiement du dividende en actions figurent en annexe.

L'assemblée a, par ailleurs, ratifié la cooptation de Madame Carole Piwnica en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick de la Chevardière, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011. L'assemblée a également approuvé la nomination de Madame Suet-Fern Lee en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. Enfin, les mandats de Monsieur Thierry Desmarest, Monsieur Igor Landau, Monsieur Gérard Van Kemmel et Monsieur Serge Weinberg ont été renouvelés pour une durée de quatre ans.

A l'issue de cette assemblée, le Conseil d'administration est composé comme suit :

- Serge Weinberg, Président du Conseil d'administration
- Christopher Viehbacher, Directeur Général
- Uwe Bicker
- Robert Castaigne
- Thierry Desmarest
- Lord Douro
- Jean-René Fourtou
- Claudie Haigneré
- Igor Landau
- Suet-Fern Lee
- Christian Mulliez
- Lindsay Owen-Jones
- Carole Piwnica
- Klaus Pohle
- Gérard Van Kemmel



Les actionnaires ont également approuvé le changement de nom de sanofi-aventis qui devient « Sanofi ».

Au cours de l'assemblée, les actionnaires ont approuvé le renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et les autorisations financières données au Conseil d'administration.

Le résultat des votes sera disponible sur le site internet de la Société (www.sanofi.com) dans les prochains jours.

La retransmission de l'Assemblée Générale Mixte est disponible sur le site internet (www.sanofi.com).

Au cours du Conseil d'administration qui a suivi l'assemblée, Monsieur Serge Weinberg a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de Sanofi.

A propos de Sanofi

Sanofi est un leader mondial et diversifié de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans le domaine de la santé avec sept plateformes de croissance : la prise en charge du diabète, les vaccins humains, les produits innovants, les maladies rares, la santé grand public, les marchés émergents, et la santé animale. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Contacts:

Relations Presse

Jean-Marc Podvin
+ (33) 1 53 77 46 46
mr@sanofi.com

Relations Investisseurs

Sébastien Martel
+ (33) 1 53 77 45 45
ir@sanofi.com



Annexe : modalités de paiement du dividende 2010 en actions

L'assemblée générale des actionnaires de Sanofi a décidé que le dividende pourra au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la société. Cette option s'appliquera au montant total du dividende auquel l'actionnaire a droit.

Le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende, égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale, diminuée du montant du dividende de 2,50 euros et arrondi au centime d'euro supérieur, a été fixé par le Conseil d'administration du 6 mai 2011 à 49,60 euros.

Le dividende sera détaché le 16 mai 2011 et mis en paiement à compter du 16 juin 2011, soit en espèces, soit par livraison des actions selon l'option retenue.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles Sanofi devra être exercée entre le 16 mai et le 3 juin 2011 inclus, en adressant la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende. A défaut de l'exercice de l'option dans les délais précités, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soule en numéraire.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 65 772 533 actions, représentant environ 5,0% du capital et 4,3% des droits de vote exerçables de la société au 31 décembre 2010.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2011 et seront assimilées aux actions anciennes de la société. Elles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris à compter du 16 juin 2011.

Avertissement :

L'option de recevoir le paiement du dividende versé au titre de l'exercice 2010 en actions n'est pas ouverte aux actionnaires résidant au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait un enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les ordres en provenance de ces pays ne seront pas acceptés. Les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'assurer qu'ils s'y conforment. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et à son exercice, et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale, et il leur est en particulier recommandé de consulter leurs conseillers fiscaux. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions de la Société. Pour obtenir des informations complémentaires relatives à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité et à un investissement dans les actions de la Société, il convient de vous référer au document de référence 2010 de Sanofi (disponible sur le site www.sanofi.com), et notamment aux sections intitulées « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives ».